

Octobre et Novembre 2011 : Seconde ou Deuxième ?

Edito du secrétaire général, Dr Louis Reymondon

Notre éditorial d'octobre était formulé, daté, prêt à mettre en ligne... ! Juste un peu de retard car le webmestre de VIVA, qui actualise le site avec constance et régularité, avait eu l'idée lumineuse de satisfaire son humeur voyageuse en visitant ... les sublimes paysages de la Thaïlande : triste leçon de choses et de relativité en assistant, démuni, aux effroyables ravages des eaux submergeant jusqu'au cœur de Bangkok et à la détresse des populations fuyant ces immenses inondations ! Des gens qui, cependant, conservaient un ineffaçable sourire et l'énergie du désespoir.

Pour nous, l'édito parlait de "reprise", de "saison réussie", de récoltes maraîchères et de serres refleuries. C'était une page tournée, l'optimisme retrouvé, tout en sentant encore subsister de lourdes séquelles et planer beaucoup d'inquiétudes et d'incertitudes :

- En cette rentrée automnale, la grande préoccupation était le résultat des procédures d'expertise et d'enquête publique devant aboutir, avant la fin de l'année, dans les 13 communes de Dracénie et de la Basse Vallée de l'Argens sinistrées en 2010, à **l'approbation anticipée des PPRI** (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), auxquels les PLU (Plan local d'urbanisme) - et par conséquent les permis de construire et d'aménager sont étroitement liés. Au regard du *caractère exceptionnel* de la catastrophe de 2010, un débat tournait autour des adjectifs accolés à cette crue : "millénaire" pour certains sinistrés protestant d'être classés en zone rouge alors qu'ils estimaient n'avoir pas plus d'une chance sur mille par an d'être à nouveau inondés et tenaient à rester en zone blanche ou au moins en zone bleue, tandis que l'Administration retenait une probabilité "centennale", c'est-à-dire une chance sur cent chaque année ! Mais VIVA s'employait à expliquer que ces qualifications n'avaient malheureusement aucune valeur prédictive car la survenue d'une crue au cours d'une année ne permet pas d'exclure sa répétition la même année ou quelques années plus tard ! Ces adjectifs s'appliquent aux études historiques mais n'ont aucune influence utile sur les mesures de prévention et de protection à instituer.

- En revanche, un débat plus décisif tournait autour de **la mise en œuvre légale d'un PAPI** (Programme d'actions de Prévention des Inondations), car c'est l'essentiel... qu'on attend toujours : Tant que des travaux d'envergure, pour l'entretien du lit et des berges des rivières et l'aménagement de bassins d'expansion, ne sont pas prescrits et réalisés, la carte sectorielle des laisses de crue (coloriée selon la hauteur d'eau et la vitesse du courant) exprime le danger. *Zone inondée une fois devient zone inondable à tout moment* et l'intérêt des sinistrés n'est pas de s'inscrire dans un déni de réalité pour échapper à l'évidence des contraintes réglementaires : si le risque est très élevé et permanent, c'est le ROUGE. Pires sont les zones en NOIR où la violence des eaux fut telle qu'aucun établissement humain ne peut y rester durablement installé : l'Etat doit alors expulser, indemniser et, si possible, proposer des solutions de réinstallation domestique ou professionnelle en lieu sûr. Il existe une "Loi Barnier" pour définir l'équilibre le plus juste et clair entre les exigences de sécurité et les meilleures conditions de vie et d'activité. Le Préfet est le dernier disant en la matière mais les Municipalités sont en charge de faire valoir auprès de ses Services (DDTM, DDPP) les intérêts locaux de leurs administrés : une cartographie et un règlement des PPRI respectueux des intérêts publics et particuliers ne peuvent jaillir que d'un dialogue pragmatique et serein entre l'Administration et les populations sinistrées. Mais **si des travaux sont faits , tout peut et doit changer**. Ce serait aussi l'intérêt des assureurs et une réduction significative des dépenses publiques d'aides et d'indemnisations que la Cour des Comptes appréciera.

La question se posait alors, cyniquement : *A quand la prochaine ?*

L'animateur de télévision, Julien LEPERS, présentant son dernier livre sur « les fautes de français », jouait sur les subtilités de notre langue : Doit-on dire "la seconde" ou "la deuxième" guerre mondiale ? La réponse est qu'on dit "seconde" lorsqu'on a de bonnes raisons d'espérer que ce fût "la dernière"... mais on dira, hélas, "la deuxième" quand tout porte à croire que *la suivante* se prépare ! Ainsi, fin octobre, on

Vivre installés au Val d'Argens

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens

redoutait une "deuxième crue de l'Argens" sachant qu'une troisième resterait menaçante faute de mesures sérieuses de protection ... Cette menace est la pire angoisse des sinistrés, qui passent des nuits blanches à chaque annonce de pluie, car un sentiment révoltant d'abandon, d'indifférence et d'oubli soulève ces laissés pour compte : "indignés de l'Argens" !

L'Edito d'octobre était intitulé : Le Hasard et la Nécessité !

Que peut l'Homme en effet contre les forces déchaînées de la Nature ?

- Ses moyens techniques les plus avancés, voire au prix d'investissements les plus coûteux, peuvent un peu lutter contre les effets dévastateurs des catastrophes naturelles par la réduction de la part de hasard, en améliorant les systèmes de prévision météorologique et la performance de systèmes d'alerte anticipée.
- Ses forces doivent aussi s'exercer par nécessité, à l'aide de crédits publics d'aménagement du territoire, à édifier tous les ouvrages de protection que les experts et les ingénieurs préconisent, en s'appuyant sur le retour d'expérience et les technologies les plus imaginatives et éprouvées.

Mais soudain... tout ce débat semble dépassé ! Les 5 et 6 novembre 2011 changent toute la donne et le ton de cet Editorial d'octobre :

Moins de 18 mois après celle des 15 et 16 juin 2010, la CATASTROPHE vient de se répéter !

Pour l'anticipation et l'alerte, des progrès appréciables ont été faits, en Préfecture et dans la plupart des communes, depuis la surprise de la dernière fois. Les prévisions de Météo France et les stations de "vigicrues" rétablies sur les cours d'eau ont permis de pressentir les fortes pluies attendues et de lancer des avis de prudence aux populations plusieurs heures à l'avance : Sécurité des personnes, cellules de crise, mise en place des services de secours et temps suffisant donné aux particuliers et aux acteurs économiques pour mettre un peu de leur matériel à l'abri, tenter de réduire la matérialité des dégâts.

Cette fois, le phénomène climatique était très différent, étendu de l'Atlantique à toute la Méditerranée jusqu' à la Corse et en Italie, sur plusieurs départements, en particulier tout le Var et les Alpes Maritimes : on suivait les épisodes pluvio-orageux, interrompus d'éclaircies pour reprendre de plus belle, averses "tropicales", intenses et courtes, provoquant des ruissellements incontrôlables avant de venir

gonfler le lit des rivières (y compris le canal du Reyran), d'amener les fleuves côtiers à déborder d'autant plus que leur écoulement devait lutter contre le courant contraire de la submersion marine due à une surcote et au vent d'Est dominant.

Mais les rivières restaient encombrées d'embâcles depuis la crue de 2010 et l'eau s'écoulait encore plus mal car aucun des travaux prioritaires préconisés par le Rapport d'experts n'a encore été mis en oeuvre : les territoires inondés ont dessiné une nouvelle carte d'aléa où, cette fois, les zones rouge se sont inscrites sans discussion ! La montée des eaux a été plus lente et progressive, moins violente et un peu moins haute. L'effet de vague, qui avait dévasté l'année dernière la Basse Vallée de l'Argens, a été cette fois-ci épargné mais l'eau boueuse et froide s'infiltrait avec l'inexorable rappel du déjà vu, déjà enduré !

Entre le Muy, Roquebrune, le Puget et Fréjus, plus question de crue exceptionnelle ! On a revécu l'horrible épreuve d'un œil averti, à la fois avec résignation et colère.

- résignation, car tout le monde sait bien que la Nature provoque des phénomènes insurmontables et aussi que, cette fois, les Pouvoirs publics ont déclenché tout un arsenal de moyens pour mieux alerter, prévenir et secourir. On a placé des cellules de crise, lancé des mises en garde, des ordres d'évacuation, des surveillances aériennes, des suivis rigoureux de niveau et de débit sur les stations, des sauvetages par bateaux ou hélitreuillages quand il le fallait. Certains, avertis, sont restés chez eux, pour surveiller, bloqués à l'étage trois jours durant, d'autres se sont réfugiés ici ou là, attendant de pouvoir faire le constat navrant des dégâts pressentis. Leur résignation est plutôt du découragement car les forces de sursaut sont déjà dépensées, les ressources anéanties et aucune visibilité ne leur est donnée....
- colère aussi Car les pouvoirs publics ont perdu la course contre la montre ! Ils semblent dépassés, sinon indifférents, incapables de secouer l'inertie administrative et l'inconscience nationale pour prendre, en urgence, les mesures de protection sûres et rassurantes que sont en droit d'attendre les populations et les entreprises.

VIVA - dont l'objectif est d'animer une action collective en soutien à celle des Pouvoirs Publics - est affrontée à un constat unanime : L'apparent immobilisme de ces derniers est préjudiciable

Vivre installés au Val d'Argens

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens

aux sinistrés et les laisse dans un péril constant qui touche leur sécurité, leurs biens, tous les secteurs de l'activité économique et de l'emploi (y compris beaucoup de commerces locaux, sinistrés collatéraux).

Face à ce constat désolant et menaçant, le rôle de VIVA est de recueillir les doléances de ses adhérents et d'y chercher des réponses. Le Bureau invite nécessairement chacun à contribuer à définir la nature des dysfonctionnements reprochés et à progresser vers des solutions en posant les bonnes questions, aux bons niveaux de décision et dans les limites de la Loi.

Pour avancer, mobiliser les ressources administratives et financières et obtenir des résultats, il faut acquérir une connaissance honnête du dossier, une juste mesure des "possibles" et des "impossibles", une vision globale et partagée de l'avenir.

C'est faire de la politique, au noble sens du terme, à l'exclusion de tout calcul politicien électoraliste ! Face au malheur des sinistrés et aux menaces économiques et sociales, une union désintéressée et sans passion est bien, à tous niveaux, le moins qu'on puisse faire !

VIVA ajuste le tir et met en place, selon l'attente de ses adhérents, des **Groupes de Réflexion-Action (GRA)** par secteurs et par types d'activités :

- il n'y a aucun chemin d'action légitime et efficace sans information et, il faut en amont un difficile travail de réflexion.
- il n'y a aucun bénéfice à attendre d'une réflexion qui ne déboucherait pas obligatoirement vers l'action.

Mais il ne faut pas se tromper de cible si l'on veut mettre dans le Mille !

Une association amie, sur la Nartuby, qui a éprouvé plusieurs deuils dans la catastrophe de 2010, a déjà confié à un grand cabinet d'avocats parisiens des plaintes en recherche de fautes... Dans la Basse Vallée de l'Argens, les recours en Justice ne sont pas la voie choisie par VIVA pour faire droit aux sinistrés :

Avec les Pouvoirs Publics, une mobilisation collective est nécessaire

- pour opérer l'entretien des rivières par les organismes coordonnés sous la gouvernance du nouveau Syndicat mixte du Conseil Général.

- pour mettre en œuvre et financer les aménagements prescrits par l'Etat dans le cadre des PAPI et, dans certains cas, des travaux d'urgence qui s'imposent.

Au sujet du *nerf de la guerre*, ces fameux financements introuvables, il faut soutenir, sans contestation possible en raison de cette rapide répétition, que **l'événement de juin 2010 et la récurrence de novembre 2011 ont un caractère national**. Le contribuable local n'est pas à taxer plus que d'autres. A ce titre, l'Etat et aussi l'Europe dont il est membre, doivent ensemble supporter la plus grosse part de la charge financière inscrite dans les PAPI (80% et non 40% comme il est avancé).

Il appartient à la Représentation Nationale (Assemblée et/ou Sénat) d'enquêter sur tous les aspects de la situation, avant, pendant et après l'événement, d'établir une évaluation de la part du budget national et de la répartition des charges qui reviendront aux collectivités. La Mission parlementaire portera cette exigence au niveau de l'Etat et de son Gouvernement.

Aussi, **VIVA réitère une double requête :**

- 1. création de cette Mission d'Information Parlementaire**
- 2. création d'une Commission Interministérielle "inondations"** en vue d'une approche transversale sous la gouvernance du Premier Ministre.
- 3. institution d'une cohérence opérationnelle entre les Services de l'Etat et ceux des Collectivités territoriales et locales.**

«Je m'élève contre ceux qui prétendent que le système actuel est sans alternative, les fatalistes, les soumis heureux et ceux qui ont la tête vissée sur une girouette à l'affût de la gloriole qui passe.... » (Danielle Mitterrand, 2007)

Vivre installés au Val d'Argens

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens